

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYÉS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER

AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath

Syndics officiels pour la ville et le District de Montréal.
BUREAUX: 61 & 66 RUE ST. JACQUES
Montreal.

L. JOS. LAJOIE, Syndic pour Montréal,
C. O. PERRAULT Syndic pour le District
de Montréal.

D. SEATH, Commissaire C.S., et
comptable.

Husmer Lanctot, B. C. L.

AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montreal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME

AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.

AVOCAT
No. 31 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky

AVOCATS
61 Place Jacques-Cartier 61
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX

Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montreal.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur naturelle. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT

Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en bois, en moquette, etc. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

Province de Québec, District de Montréal, No. 6272, Cour de Circuit, Léon Larivière, Demandeur, vs. Dame Elen Curran, Défenderesse, et M. J.C. Larivière, Avocat Distingué. Il sera vendu par Autorité de Justice, par Encaissement Public et par suite de Saisie-Exécution, le vingt-sixième jour du mois de Mars 1879, à huit heures de l'avant-midi, au domicile de la Défenderesse en cette cause, rue St. Charles Borromée, en la Cité de Montréal, tous ses biens-meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en tapis, meubles de ménage, etc. Qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérissieur.

EPH. LATOUR, H.C.S.

Montreal, 17 Mars 1879.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT:

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville

8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL:

22 & 24 RUE ST. GABRIEL

ANNONCES.

Huit cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,

EDITEUR DE LA PATRIE

MONTREAL.

Montreal, 17 Mars, 1879.

AVIS.

Nous ne considérons comme abonnés à LA PATRIE que les souscripteurs qui ont payé d'avance au moins trois mois d'abonnement. Il est donc inutile pour les personnes à qui nous adressons une copie spécimen du journal de nous la renvoyer, car le fait qu'ils la conservent ne les engage en rien.

L'abonnement au journal est invariablement payable d'avance et nous continuerons à dater de jeudi, 20 mars courant, l'envoi du journal à ceux qui ne nous aurons pas remis au moins un trimestre d'abonnement.

Pas d'abonnement à crédit; voilà notre dernier mot.

COURRIER.

Le prix des caques en caoutchouc, pour hommes et femmes est monté de 5 cents par paire. MM. les actionnaires des fabriques de caoutchouc empêcheront l'augmentation de prix que les ouvriers paieront aux marchands de détail.

Encore un bienfait de la protection.

Nous l'avons enfin cette fameuse protection et elle nous en fait voir de belles. Tout renchérit dans des proportions exorbitantes. Le pain, le sucre, le lard, les vêtements, les chaussures, les outils.

Est-ce là la prospérité que nous promettaient MM. Masson, Langovin, Baby et Cie ?

Ouvriers, cultivateurs, marchands qui avez contribué à élever ces hommes au pouvoir, êtes-vous satisfaits du résultat des promesses que l'on vous faisait ?

Un des premiers effets de la protection : les bouchers, aussitôt que le tarif fut connu, samedi dernier, augmentèrent le prix du lard d'un sou la livre.

Est-ce le pauvre ou le riche, parmi les Canadiens-Français, qui achète la plus grande quantité de lard pour nourrir sa famille ?

Répondez à cela MM. les conservateurs.

Une taxe de 25 pour cent a été imposée pour empêcher l'importation des chaussures, et déjà les prix sont montés chez tous les marchands de gros et de détail.

L'ouvrier qui est forcé d'acheter des chaussures pour sa nombreuse famille sera forcé de payer la différence,

pendant que quelques grands fabricants feront fortune à ses dépens.

Voilà la protection !

La couturière et la mère de famille paieront désormais plus cher pour leurs machines à coudre pendant que les capitalistes empêcheront les bénéficiaires.

Voilà la protection !

Une taxe de 2 cents la livre et de 15 cents "ad valorem" a été imposée sur toutes les marchandises de coton. C'est le pauvre qui paiera cette taxe, car le riche ne porte pas de coton.

Un droit de 35 pour cent a été imposé sur l'importation des pendules à bon marché. Qui est ce qui paiera ce droit, si ce n'est l'artisan qui n'a pas les moyens de se payer le luxe d'une montre ?

Encore un bienfait de la protection !

Les meubles de ménage seront taxés au taux de 25 pour cent.

Les seaux, balais, cuvettes, et autres articles de ménage fabriqués en bois paieront un droit de 25 pour cent.

Préparez-vous tous à voir les prix de tous ces articles augmenter hors de toute proportion, et c'est toujours sur le pauvre que retombent tous ces impôts onéreux !

N'est-ce pas qu'elle est avantageuse pour l'artisan, la protection ?

Les outils en acier des menuisiers et des charpentiers seront chargés d'une taxe de 30 pour cent.

Est-ce le riche ou l'ouvrier qui souffrira de cette taxe ?

Belle chose que la protection !

Le prix du charbon a été augmenté de 50 cents la tonne depuis samedi.

Les marchands de charbon feront de gros bénéfices et les pauvres gens paieront la différence. Voilà la protection !

LE NOUVEAU TARIF.

S'il se trouve parmi nous des conservateurs sincères qui ont cru un moment trouver dans la protection la panacée des maux dont souffre le pays, l'exposé budgétaire de M. Tilley a dû dissiper les dernières illusions de ces hommes. Où est donc cette précieuse protection si longtemps promise au peuple et si impatiemment attendue ?

La prétention du parti ministériel était que la concurrence des industriels américains ruinait notre industrie manufacturière, et que par conséquent il fallait élever une muraille de la Chine autour du Canada. On disait que le gouvernement canadien devait prohiber l'importation des produits américains afin de laisser à nos industriels et à nos commerçants le monopole du marché canadien.

On cherchait en vain dans le nouveau tarif la prohibition ou la réciprocité de tarif tant vantées par Sir John A. Macdonald. Sur certains articles on a porté l'impôt à 35 pour 100 mais dans la plupart des cas on s'est borné à un simple remaniement insignifiant pour les industriels et très onéreux pour le consommateur.

Cependant le public n'oublie pas les promesses de Sir John A. Macdonald et de son parti qui déclaraient ouvertement la guerre aux fabricants des Etats-Unis.

Afin de dévoiler dans toute sa frappante réalité la turpitude du chef du cabinet nous rappellerons ses déclarations.

A Bury, dans les Townships de l'Est, en juillet 1877, Sir John a déclaré qu'il nous fallait la réciprocité de commerce et la réciprocité de

tarifs avec les Etats-Unis.

Il a fait la même déclaration à Sweetsburg et à Montréal le 9 juillet de la même année, à Napanee le 11 septembre, à New-Market dans le mois de septembre 1877, à Owen Sound le 5 octobre 1877, à Hamilton le 17 octobre 1877, à Brandford le 24 mai 1878, et à Yorkville le 28 mai 1878. Enfin le 10 mars 1876, Sir John disait :

" Il se prononce en faveur de la résolution que je propose ce soir, qu'on rende aux Etats-Unis ce qu'il nous font. Ce serait être poltrons de ne pas adopter cette mesure dans la seule crainte d'indisposer nos voisins contre nous. " S'ils ne veulent pas nous accorder la réciprocité dans le commerce, donnons leur la réciprocité de tarif. "

" Voir Hansard, 1876 p. 588.

Il n'y a pas d'équivoque. Sir John voulait assimiler notre tarif à celui de nos voisins, et comme eux fermer les portes à la concurrence. Pour arriver à ce résultat il impose un droit de 30 p. 100 sur les outils de menuisiers, de 25 p. 100 sur les chars et locomotives, de 25 p. 100 sur les poeles et articles en fonte, de 25 p. 100 sur les chaussures lorsque ces articles paient des droits de 40 à 50 et rarement de 35 p. 100 aux douanes des Etats-Unis.

Nous pourrions faire une longue liste d'articles sur lesquels on a haussé le tarif sans cependant prévenir l'importation. Le résultat de ce remaniement sera simplement d'augmenter le prix de vente sans favoriser largement les industriels. Les consommateurs auront à payer plus cher les articles fabriqués, et la concurrence américaine ne sera pas paralysée.

Si des produits de l'industrie manufacturière ou passe à l'exploitation des mines on constate la mesure exacte de la protection que le cabinet McDonal offre aux industriels et aux travailleurs.

Une classe importante d'industriels, les propriétaires de bassins houillers de la Nouvelle-Ecosse, demandait la protection absolue. Les marchands de charbon exigeaient la prohibition du charbon américain. Les industriels qui achetaient le combustible des Etats-Unis s'opposaient naturellement aux prétentions des mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

Ce conflit devait susciter des embarras sérieux au gouvernement et en définitive démontrer le charlatanisme des chefs conservateurs qui ont promis la protection à toutes les industries indistinctement.

Pour faire face à la situation le gouvernement s'est arrêté à un moyen terme qui ne satisfait personne. Le charbon que nous recevons en franchise paiera un impôt de 50 cents par tonneau.

Demandons aux manufacturiers ce qu'ils pensent de cette impôt.

Le combustible est l'âme de l'industrie manufacturière. Conséquemment le fabricant doit l'acheter à aussi bas prix que possible. Si le fabricant paie un prix élevé pour son charbon, il haussera le prix de ses marchandises ou il diminuera les salaires de ses employés.

Demandez aujourd'hui au manufacturier canadien s'il ne considérerait pas le prix du charbon suffisamment élevé, il vous donnera une réponse affirmative.

Demandez au mineur de la Nouvelle-Ecosse si le charbon est suffisamment protégé, il vous répondra qu'il désire monopoliser le marché canadien et que pour cela le gouvernement devrait imposer une taxe d'une piastre et demie, et même deux piastres sur chaque tonne de charbon importé. Et cependant on n'a imposé qu'un droit de 50 cents.

Accordez au mineur cette protection

d'une piastre et demie, et vous entendrez tous les manufacturiers crier à la ruine et à la banqueroute. Ces manufacturiers diraient: " On ruine nos établissements en haussant le prix du combustible; ont éteint le feu de nos fourneaux et conséquemment on nous réduit à l'inactivité. "

Outre les manufacturiers, il y a aussi la masse des citoyens qui consomment le charbon. Dans un pays froid comme le nôtre le devoir d'un bon gouvernement est de chercher à réduire autant que possible le prix du combustible. Que vont dire certains ouvriers fascinés par le mot pompeux de "protection" lorsqu'ils auront à payer 50 cents sur chaque tonne de charbon qu'ils consomment? Ils murmureront sans doute. Cependant le gouvernement pourra leur dire que c'est en vertu de cette protection qu'ils prospèrent sans la comprendre qu'on prélève cette taxe sur le combustible. Ce sera un impôt pour protéger l'industrie des propriétaires de mines de charbon.

Grâce à certains avantages naturels, les mineurs des Etats-Unis paient 90 cents la tonne, à la bouche de la mine. A 300 milles de distance ils trouvent un marché. Pour faire concurrence à ce charbon américain le mineur de la Nouvelle-Ecosse aurait à payer \$2 par tonne pour l'exploitation, et il se trouverait à 1,200 milles du marché. On voit immédiatement l'impossibilité pour la Nouvelle-Ecosse de faire concurrence au mineur de l'Angleterre et des Etats-Unis. Pour permettre au mineur de la Nouvelle-Ecosse d'exclure le mineur américain du marché canadien jusqu'à Guelph, au centre d'Ontario, il faudrait taxer le charbon d'au moins deux piastres par tonne.

Nos prétentions ne sont pas fondées sur des données incertaines ou sur des calculs problématiques. Un comité de la Chambre des Communes a étudié la question et présenté au parlement un rapport qui établit clairement que le mineur de la Nouvelle-Ecosse doit se contenter d'un champ limité d'opérations et que pour lui permettre de faire concurrence aux produits des bassins houillers de l'Angleterre et des Etats-Unis il faudrait imposer au peuple près de deux millions de taxe. Dans le rapport de ce comité que l'on trouve dans le " Journal de la Chambre des Communes " pour 1877 on lit les lignes suivantes :

" Votre comité s'est beaucoup occupé de savoir quel est le coût préparatif des charbons de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, rendus à Toronto et à Hamilton, et il a entendu grand nombre de témoignage à ce sujet. Les représentants des intérêts miniers de la Nouvelle-Ecosse n'avaient point des données fournies par leur expérience personnelle, tandis que ceux qui importent le charbon des Etats-Unis se basent sur leur commerce de plusieurs années, ont pu nous donner des chiffres exacts.

" Les témoins qui s'intéressent au développement du commerce de charbon de la Nouvelle-Ecosse sont convaincus que si l'on faisait des arrangements pour que les navires s'en retournassent aux provinces maritimes avec du fret, ils pourraient vendre le charbon bitumineux ou domestique de première qualité, sur les quais de Toronto et de Hamilton, pour \$4 la tonne de 2,240 livres ou \$3.55 la tonne américaine de 2,000 livres. Ce prix est aussi bas que celui auquel, dans les circonstances ordinaires, on paie le charbon américain de seconde qualité, tandis que celui de Briar Hill et les premières qualités de charbon américain se vendent beaucoup plus cher.

" La grande variété des espèces et des qualités de charbon, ainsi que des usages auxquels elles sont propres, rend une comparaison exacte extrêmement difficile. Mais un contrat que le Grand Tronc a récemment fait pour un approvisionnement de charbon bitumineux pour ses locomotives permet jusqu'à un certain point de juger du prix auquel il peut être livré, en grande quantité, à Montréal et à Toronto respectivement, en dehors de tout arrangement pour transporter du fret au retour. Le Grand-Tronc a accepté l'offre de lui vendre le charbon de la Nouvelle-Ecosse, livrable sur les quais de Montréal, \$3.96 la tonne anglaise, ou, en ajoutant 22 cents pour le charroyage, \$4.23 dans ses cours, il a accepté pour Toronto l'offre de charbon américain au prix de 3.40 la tonne américaine, rendu dans ses cours, ce qui équivaut à \$3.78 la tonne anglaise. Il y a donc une différence de 45 cents en faveur du charbon américain livrable à Toronto. Si à cela on ajoute \$1 pour le transport de Montréal à Toronto—ce qui est le taux le plus bas que l'on ait mentionné,—on peut dire qu'il y a, en chiffres ronds, une différence de \$1.50 au désavantage de la Nouvelle-Ecosse. Mais cela n'embrasse point le cas d'arrangements spéciaux pour le transport de fret dont il a été parlé ci-dessus.

" A Toronto l'on paie \$4.80 et à Hamilton \$4.75 une tonne américaine du meilleur charbon américain pour le gaz, tandis qu'à Montréal la Compagnie du Gaz paie \$5.50 une tonne anglaise de charbon de la Nouvelle-Ecosse, soit, en faveur des Etats-Unis, une différence de 17 cents seulement,—auquel il faudrait ajouter le coût du transport si l'on se servait du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans les villes de l'ouest. Le comité a la preuve que le prix ci-dessus est le prix maximum du charbon à gaz de la Nouvelle-Ecosse rendu à Montréal. "

Les faits énoncés dans le document que nous venons de citer sont si bien fondés sur la vérité et sur l'expérience que le parti conservateur après avoir imposé une taxe sur le charbon, en 1870, a été obligé d'abolir cette taxe en 1871. L'expérience d'une année a suffi pour enterrer ce que l'on appelle la protection au charbon.

Aux sessions de 1872 et de 1873, le cabinet conservateur ne songea pas à imposer une taxe sur le charbon. On considérait suffisante l'expérience d'une année et l'on n'était guère flatté de ses résultats.

Le cabinet Mackenzie a constamment repoussé toute mesure tendant à imposer un impôt sur le charbon.

Sir John A. Macdonald au contraire nous impose une taxe sur le charbon.

Jusqu'aujourd'hui, le charbon était admis en franchise en Canada. Le consommateur ne payait pas un cent de taxe sur cet article indispensable.

Sous le système de protection de Sir John A. Macdonald le manufacturier et l'ouvrier auraient à payer plus d'un demi million de taxe pour le privilège de consumer le charbon qui met en opération de nombreuses usines.

C'est \$1.50 à \$2.00 par tonne de charbon que M. Mackenzie a épargné au peuple. C'est une taxe annuelle par famille à laquelle le parti réformiste a soustrait le consommateur.

Lorsque les séides de Sir John A. Macdonald iront chanter ses louanges qu'on leur demande si l'amour du chef conservateur pour le peuple ne s'est pas manifesté par des votes tendant à taxer le charbon du manufacturier et du travailleur.

A la conduite de Sir John A. Macdonald que l'on oppose celle de M.

Mackenzie et de son parti qui ont laissé le charbon exempt d'impôts. Nous continuerons dans de prochains articles à examiner d'autres articles du tarif, et nous prouverons que Sir John A. Macdonald a taxé la farine et le pain au détriment de la Province de Québec en faveur des cultivateurs de la province d'Ontario.

M. Fabre et l'affaire Letellier.

C'est l'opinion de M. le Sénateur Fabre que M. Thomas White, député de Cardwell, a traité à fond la question de censure de M. Letellier et que messieurs Mackenzie et Laurier n'ont pas touché au sujet. Le sujet pour M. Fabre, c'est le mérite de la conduite de M. Letellier, et il prétend que cette question aurait dû être tirée au clair par ceux de nos amis qui ont pris part au débat. Nous permettra-t-il de différer de sentiment avec lui ?

Avant de discuter à son mérite l'acte du 2 mars, il nous semble que le devoir du parlement était d'établir sa compétence à connaître de la cause qui lui était soumise. C'est là la question, et c'est si vrai, que la résolution de la Chambre n'aura aucun effet, parce qu'elle n'a aucune portée, partant d'un tribunal qui n'a pas de juridiction dans la matière. Le sujet a donc été traité par MM. Laurier et Mackenzie puisqu'ils se sont attachés à montrer cette non-compétence. La division de la Chambre si elle avait un résultat pratique entrainerait l'annéantissement du régime fédératif que nous avons. Nos législatures provinciales sont parfaitement indépendantes dans la Confédération, ou bien nous avons une union législative déguisée. S'il en est ainsi nous devons nous hâter d'abolir des pouvoirs locaux véritablement trop coûteux pour ce qu'ils valent.

Avant le 1er juillet 1867, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord étaient indépendantes les unes des autres. En s'unissant pour des fins déterminées elles n'ont aucunement entendu se dépouiller de leur autonomie et si l'association qu'elles ont formée a pris le nom d'union "fédérale" c'est qu'elles voulaient rester libres d'administrer, au moyen de leurs législatures locales, leurs affaires intérieures respectives. Il est explicitement stipulé dans la constitution que le lieutenant-gouverneur fait partie indivise de cette législature indépendante, et nous ne voyons pas comment les députés des autres provinces pourraient intervenir dans nos affaires pour décider si nos gouvernements provinciaux agissent sagement ou non. Si nous étions une dépendance de la confédération comme la confédération elle-même est une dépendance de l'Angleterre, nous comprendrions que le pouvoir fédéral put intervenir ; mais nous sommes une partie intégrante du " Dominion," et pour la gouverner de nos affaires intimes nous ne relevons que de nous-mêmes. L'opinion actuelle de M. Fabre tend à prouver que la province de Québec est une colonie du " Dominion," puisque le Parlement du " Dominion" peut s'ériger en juge de nos différends et que les " souverains constitutionnels " des provinces sont justiciables de ce tribunal. Pour tout homme qui a lu d'une façon intelligente l'acte de 1867 cette prétention est insoutenable.

Seul le gouvernement de la métropole lorsqu'il croit ses intérêts en jeu, peut s'immiscer dans nos affaires provinciales pour redresser les torts que notre législation pourrait lui causer. C'est pour cela que la clause 59 de la constitution enlève au gouvernement fédéral le droit de révoquer les lieutenants gouverneurs et que l'exercice de ce droit est une prérogative royale attribué au gouverneur général, qui ne peut l'appliquer que comme représentant de l'autorité impériale. Et voilà pourquoi MM. Laurier et Mackenzie ont pris l'attitude que M. Fabre condamne. C'était la seule attitude logique à prendre.

LE BUDGET

Le budget supplémentaire que soumettra M. Tiley, comprendra les items suivants.

Terres fédérales	\$ 7,000
Service des postes	20,000
Chemins de fer	186,000
Douanes, frais de perception	17,740
Police à cheval	40,000
Indiens, en vertu des traités	44,674
Service océanique et intérieur	19,770
Travaux et édifices publics	116,386
Milice, (item spécial)	20,261

Cet item a été nécessaire par les troubles qui ont eu lieu à Montréal.

Exposition de Paris 25,000
Frais d'administration pour le rachat de \$7,500,000 75,000
Cet item avait été omis dans le budget de l'année dernière.
Frais d'élections en outre de l'item voté 60,000
Pénitenciers 12,500
Dépenses diverses 10,000

Total \$654,424

Dont il faut déduire :
Item voté pour les travaux publics et qui sera dépensé cette année 163,000
Dépenses ordinaires dans divers services 75,000

Total \$238,000

Ce qui fait un total de \$416,424 en plus du budget de l'année dernière.

Le budget total des dépenses se trouve ainsi de \$24,085,424.

Le revenu probable de l'année sera de \$21,620,000.

Depuis trois ou quatre semaines les revenus des douanes et de l'accise ont été très-considérables. Cela est dû à ce qu'on attendait le changement de tarif. Mais, en prenant pour base le revenu des six derniers mois, le revenu probable sera de \$21,620,000 toujours selon M. Tiley.

C'est dire que nous aurons un déficit de \$2,400,000.

Ce qui fait dire à M. Tiley que ce n'est pas une perspective très encourageante. Parbleu !

NOUVELLES CANADIENNES.

—On lit dans le *Journal de Québec* :

Un résident de la rue Saint-Flavien, M. Burke, avait, ces jours derniers, accepté comme servante, une personne qui n'avait, il est vrai, aucune référence à lui offrir. Avant hier matin, il s'aperçut qu'elle avait pris la fuite avec son escarcelle contenant 56 dollars.

L'escarcelle fut retrouvée dans la neige, rue Christie, parallèle, mais l'argent point. La police est aux aguets.

—Une pauvre regratière, que bien des gens qui fréquentent le marché Montcalm connaissent, vient d'être frappée d'insanité. On a dû la conduire à une maison de santé. Tout le monde connaît Mary. Son honnêteté, l'adversité qui semblait la poursuivre depuis quelque temps, lui attiraient les sympathies générales. Malgré son état de gêne, on dit que son cœur généreux lui taisait trouver le moyen de faire beaucoup de bien encore.

—En conséquence de la déclaration que le chef du gouvernement a faite qu'il y avait dans la circulation assez de pièces de un centin pour les besoins du commerce, les banques et les principales maisons de commerce de Québec ont décidé de refuser absolument tous les sous qui incommode le marché depuis si longtemps. On ne peut qu'applaudir à cette décision. Il est temps d'en finir avec cette monnaie de mauvais aloi, que certains individus s'amusent à fabriquer avec du cuivre ordinaire, et qu'ils livrent à la circulation.

—Après avoir dépensé des sommes considérables pour faire de la terrasse Dufferin une des plus belles promenades du monde, la Corporation devrait voir à ce que les citoyens de cette ville puissent en jouir librement, et pour ce, il faudrait quelques hommes de police, surtout vers le soir, pour en éloigner ou du moins, tenir en respect la canaille qui en a fait déjà un de ses rendez-vous. Une autre suggestion : planter des saules sur toute la longueur de la terrasse. Ces arbres croissent vite et sont en même temps très-gracieux. Ce serait un moyen économique de donner un peu d'ombrage et beaucoup de bon air à cette promenade.

—On nous écrit de Percé, à la date du 10 mars :

"L'hiver a été superlativement beau presque pas de neige avant il y a deux semaines. Les chemins sont bons. Pas de glace dans le golfe, de telle sorte qu'un steamer aura pu pendant tout l'hiver communiquer avec Percé, Papebiac, et même d'autres points du littoral. La baie des Chaleurs est couverte de glace, et les voyageurs de Québec et d'ailleurs en destination pour Gaspé peuvent descendre par le chemin de fer

jusqu'à Dalhousie, N. B., et traverser sur la glace à Nouvelle, comté de Bonaventure, suivant par là une distance de vingt-cinq à trente milles.

"Il y a trois ou quatre jours, à Percé il y a eu un accident bien terrible. Deux pêcheurs (Caron et Couillard) sont partis de Percé en flaque (petite embarcation employée par les pêcheurs), pour l'île Bonaventure. Ils n'ont pu accoster, et ont été entraînés par le vent et les glaces à une grande distance de l'île et de terre, où ils ont luté deux jours et deux nuits contre la mer et les glaces. Ce n'est que le troisième jour qu'il ont été sauvés, mais ils étaient à demi morts, gelés presque jusqu'à la moëlle des os. Couillard se remet assez vite ; mais Caron doit subir l'amputation des pieds.

"Sans leur force peu commune, ces deux hommes presque géants, seraient morts avant qu'on eut pu leur porter secours. Quand on a pu leur être utile, ils étaient près du ri age."

Bulletin Telegraphique.

FRANCE.
Le "National," la France et le "Dix-neuvième siècle" demandent la résignation de M. Waddington comme premier ministre. Ce dernier n'a pas pu se faire entendre dans la chambre, à la séance de jeudi.

ANGLETERRE.
Le correspondant du " Scotsman " d'Edimbourg à Londres, dit que M. Gladstone n'a pas été invité aux noces du Prince Arthur. Cet oubli a été le sujet de beaucoup de commentaires dans les cercles politiques, car les lords Granville et Hartington tous deux avaient reçu des invitations.

Le gouvernement a demandé des souscriptions pour la construction d'une ligne télégraphique qui doit relier l'Afrique méridionale avec les îles Britanniques.

Quatre cents mineurs se sont mis en grève à "Thorp's Gawler Hall" parce qu'on a voulu réduire leur salaire.

James Rhodes, de Bradford, marchand de lainages, a déposé son bilan ; passif £62,000.

AFGHANISTAN.
Le vice-roi des Indes est arrivé à Lahore. Les autorités prétendent que les indigènes ne croient pas aux succès des anglais à moins que les troupes ne marchent sur Caboul.

La division du général Brown est à Jellalabad et se tient prête à se mettre en marche, s'il est nécessaire. Des conditions définies ont été envoyées à Yakoub Khan qui n'a pas eu le temps de répondre.

BELGIQUE.
Le socialiste allemand, Hirsch, qui a été expulsé de France et s'est réfugié à Bruxelles ou il rédigeait un journal allemand dans le genre de la "Lanterne," vient d'être chassé de Belgique par ordre du roi, sur la demande du gouvernement allemand.

EGYPTE.
La Cour d'Appel Internationale a protesté auprès des Puissances Européennes contre le gouvernement Egyptien qui n'a pas pourvu au paiement des sommes qu'elle a été condamnée à payer par cette Cour. La Cour demande que les Puissances exigent le paiement des sommes dues ou lui enlèvent le pouvoir de légiférer contre le gouvernement.

Une dépêche du Caire dit que le Khédive a informé le consul anglais qu'il appréhendait de nouveaux troubles à moins que le cabinet ne soit réformé.

HONGRIE.
On estime à 6,000 le nombre des victimes de la récente inondation dans ce pays.

TURQUIE.
Un comité de vingt membres de l'Assemblée préparera un mémoire qui sera présenté aux puissances signataires du traité de Berlin par une députation.

Le Sultan a émané son décret autorisant la conclusion d'un arrangement avec l'Autriche sur la question de Novi-Bazar et avec la Grèce sur la rectification des frontières.

Les dernières instructions envoyées à Mouktar Pacha autorisent ce dernier à offrir à la Grèce la moitié du territoire qu'elle réclame.

AFRIQUE.
L'explorateur portugais Pinto est arrivé à Pretoria, avec huit de ses compagnons sur les 400 qui sont partis avec lui pour entreprendre l'expédition. Ces hardis voyageurs ont eu plusieurs engagements avec différentes tribus indigènes qui ont voulu les arrêter au passage.

ETATS-UNIS.
Le général G. W. Sherman est décédé samedi après-midi.
On dit que le gouverneur-général du Canada et la Princesse-Louise visiteront New-York dans quelque temps et de cette ville la Princesse fera voile pour l'Angleterre pour aller rendre visite à sa mère.

UNE LIGNE PAS CROCI. — Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 637 rue Craig pour vos Chaussures, Chaussures, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 637 rue Craig.

FETE PATRONALE

DE L'UNION ST. JOSEPH

L'UNION ST. JOSEPH CÉLÉBRERA SA FETE PATRONALE

MERCREDI, 19 COURANT

Par une Procession qui partira de la salle ST. JOSEPH à 8 heures a.m., passera par les rues Ste. Catherine, Bleury, Craig et St. Denis à l'Eglise St. Jacques, où une Messe solennelle sera chantée à 10 heures.

Après le Service Divin, la Procession se reformera et passera par les rues St. Denis, Mignonne, Jacques-Cartier, Dorchester, Lambert, Ste. Marie, Notre-Dame, Côte St. Lambert, rue St. Laurent, et Ste. Catherine, à la Salle St. Joseph, où elle se dispersera.

Les amis de la Société qui demeurent sur les rues par où passera la Procession sont priés d'ornez leurs résidences pour relever l'éclat de cette belle fête canadienne française.

Le soir L'UNION ST. JOSEPH terminera sa FETE PATRONALE par

UNE SOIRÉE

Dramatique et Musicale

QUI AURA LIEU AU

THÉÂTRE ROYAL

EN FAVEUR DES

Orphelins de la Société

Avec le bienveillant concours des

AMATEURS DE L'UNION - ALLET

Qui donneront le CÉLEBRE DRAME

à GRAND SPECTACLE en 5 Actes.

LES

PIRATES DE LA SAVANE

Suivi d'une COMEDIE en UN Acte.

Un excellent Orchestre jouera dans les entr'actes.

Portes ouvertes à 7 1/2 hrs. ; lever du rideau à 8 hrs. précises.

PRIX DES BILLETS : Fauteuils d'Orchestre, 75 cts. ; Parquet et 1ère Galerie, 50 cts ; 2ème Galerie, 25 cts.

Les Fauteuils d'Orchestre sont à vendre chez MM. Z. CHAPELLE & LABELLE, Libraires, 174 Rue Notre-Dame, où le plan du Théâtre est déposé ; les autres billets, chez les mémes, et chez MM. PAYETTE & BOURGEOUX, Libraires, 250 rue St. Paul ; CADIEUX & DEROME, Libraires, 207 rue Notre-Dame ; T. ROUSSEAU, bâtisse St. Joseph ; RACETTE & LARIVIERE, 622 rue Ste. Catherine ; A. PILON & CIE, 647 rue Ste. Catherine ; E. LAVIGNE, 237 rue Notre-Dame ; URG. PÉREAU, coin des rues Mignonne et Jacques-Cartier, et le soir à la porte du Théâtre.

District de Montreal.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, siégeant en juridiction criminelle, pour le District de Montreal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité et District de Montreal.

Le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 12 Mars 1879.

AVIS aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 19 avril prochain,

inclusivement, pour la

Confection et la pose d'un Appareil Calorifique aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être enveloppées : "Soumission pour appareil calorifique". Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B. — Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

15 mars 1879. 168

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de Barbeau et Cie., de La Prairie, Faillite.

Le soussigné syndic, vendra par encan au magasin des faillites, à La Prairie,

Mercredi le 26 courant

A ONZE HEURES A. M.

L'actif de la faillite consistant en marchandises, groceries et vaisselle, \$2,331 72

Ferronneries et garnitures de magasin, 293 89

Cheval, voitures, roulant, etc., 262 58

Créances de livres, \$2,888 11

Le vente du Stock sera faite en lots con venables au commerce et les créances de livres et Bloé à tant dans la \$, conditions faites le jour de la vente. La liste de créances peut être examinée au Bureau du soussigné.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Montréal, 15 mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de FRANCOEUR & GILROUX, de la cité de Montreal, Faillite.

Le syndic soussigné vendra par encan public, à tant dans le dollar, suivant l'évaluation de l'inventaire, à la place d'affaires des faillites No. 37) rue St. Laurent, Montréal, jeudi le 20e jour de Mars, 1879, à 11 heures, A.M., l'actif de la faillite plus haut mentionnée, savoir :

Stock de Marchandises Sèches, évalué à, \$15,811.50

Garnitures de magasin, coffre-fort, etc., 512.65

Livres de compte, 9,695.89

\$26,020.44

Le stock et les livres de compte seront vendus séparément.

Les conditions seront spécifiées le jour de la vente.

Le magasin sera ouvert pour examiner le stock MARDI le 18, MERCREDI, le 19 et JEUDI, le 20 jusqu'à l'heure de la vente. On pourra obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Bureau de Perkins Fulton & Perkins, 60 Rue St. Jacques, Montréal, 5 Mars 1879.

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-ÉDITEURS,

No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,

Ci-avant employés de la Maison

J. B. ROLLAND & FILS,

Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse

Morale. Papier peint (Tapiserie) dans tous les genres et pour tous les prix.

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,

No. 271, rue Notre-Dame

l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouter toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne ayant argent comptant.

De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre-Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

15 Mars 1879.

CHAS. MEUNIER

Epiceries, Vins et Liqueurs

En Gros et en Détail

AU NO. 35

Coin des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal.

Dans les premières adjointes cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Labatt Prescott en grande et petites bouteilles.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES

CAFE RESTAURANT.

M. Duperron, Spécialité de Café français, de vins français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU

Les Soussignés vendront à leurs salles, 126 & 128 rue St. Pierre

MERCREDI le 19 MARS

Un assortiment général de Marchandises Sèches de saison comprenant des étoffes à vêtements d'hommes, Mietons, Draps noirs, Doekin, Tweeds de fantaisie, Satin de Chine, Flanelles de goût et lustrés de différentes couleurs, Etoffes à robes piqués, étoffes à chemises, Indiennes de fantaisie, Coton jaune et "hessian"

— AUSSI —

Deux caisses de Soles noires

Deux " " Chemises noires

Cinq " " Bas assortis.

— AUSSI —

Un Stock bien assorti de Marchandises Sèches et de vêtements de confection en bonne condition

— ET —

Un assortiment complet de linge de table, Toile, Serviettes, etc.

Vente à DIX heures

BENNING & BARSALOU

Encanteurs.

VENTE de CHAUSSURES

Les Soussignés vendront à leurs salles Nos. 126 et 128 Rue St. Pierre

JEUDI, LE 20 MARS

450 Caisse de Chaussures, formant un Magnifique Stock de Gros et pouvant convenir aux marchés de la ville ou de la Campagne, le tout en bon ordre.

Vente à DEUX heures.

BENNING & BARSALOU

Encanteurs.

Vente de Marchandises Endommagées.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu instruction de vendre

COMMERCE.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0. Change sur New-York, vendu de 5 à 6.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Vendeurs, Acheteurs. Lists various banks and their exchange rates.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 100. Traite en or sur New-York, 1/4 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTREAL.

Farine de blé, par 100 lbs., 2 30 à 0 00. Farine d'avoine, 2 20 à 0 00. Farine de blé d'inde, 1 30 à 0 00.

M. Ernest Tremblay rédacteur à la PATRIE, a fait hier, dimanche, une conférence sur Crémazie, sous les auspices du Club National de St. Hyacinthe.

—La prochaine séance du Conseil de ville a été de nouveau remise à jeudi. Les nominations du chef de police et du clerc du marché St. Antoine sont sur les ordres du jour.

—Une centaine d'immigrants sont arrivés en cette ville samedi matin. Quatre-vingt dix d'entre eux ont pris le terrain de l'ouest.

—Josephine Hamel et Lucie Gagné âgées de 10 et 11 ans respectivement, ont comparu devant le magistrat de police sur l'accusation de vagabondage et ont été envoyées au couvent du Bon Pasteur pour cinq ans.

—L'enquête sur la mort du jeune Gilles-lespie qui s'est empoisonné en continuant une trop forte dose de morphine, a été terminée samedi, dans la salle des artisans. On a examiné quatre témoins.

Le premier George Hodges, portier de l'hôpital, a déclaré avoir reçu une prescription du Dr. Molson pour le jeune Gillespie, et l'avoir remise à Victor Dafoe, étudiant en médecine qui avait le droit de préparer les prescriptions.

Victor Dafoe étant alors examiné déclara qu'il ne se rappelait pas d'avoir reçu de prescriptions des mains de Hodges, ce jour-là et qu'il n'avait pas préparé celle du Dr. Molson inscrite au nom de Gillespie.

Le flacon contenant le poison étant alors produit, le jeune homme déclara qu'il ne se rappelait pas d'avoir vu ce flacon auparavant et qu'il ne reconnaissait même pas l'écriture sur l'étiquette.

Deux autres témoins, R. Cuzner et Benj. Burland, étudiants en médecine, furent aussi examinés mais leur témoignage ne révéla rien de nouveau.

Le jury ordonna ensuite de faire l'analyse du contenu de l'estomac du défunt et l'enquête s'ajourna au 28 courant.

—MM. Bourassa et Hébert ont préparé un modèle de la statue que l'on doit ériger sur la place d'Armes à la mémoire de Maisonneuve, le fondateur de Montréal.

—La cause de M. J. S. Paquet, caissier de la banque d'Hochelega a été retirée de quelques jours.

—George Provencher accusé d'avoir fait feu sur Francis Brazeau avec intention d'effrayer des b'œures corporelles graves, a été condamné à subir son procès devant la Cour du banc de la Reine.

—Un nommé G. Leclaire a été condamné à deux ans de pénitencier pour avoir volé \$35, la propriété de M. J. B. Grandchamp dit Courtemanche.

—Léon Lapierre, contre-maître dans la manufacture de MM. Viau et frère, a été condamné à \$2.50 d'amende et les frais ou 15 jours de prison pour avoir frappé à coup de pied un jeune apprenti nommé Ovil Gauthier.

—Un peu après huit heures, hier soir, une alarme fut sonnée de la boîte 82, au coin des rues Ste. Catherine et Panet pour un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans une résidence de la rue Ste. Catherine. Les dommages sont insignifiants.

—Les travaux sur la section 9 du canal Lachine seront bientôt terminés. MM. Rodger et Farrell, les contracteurs, disent que tout sera complété avant l'ouverture de la navigation.

—Vers minuit, hier soir, la police a trouvé un jeune homme nommé Frank Jones, gisant inanimé sur la rue St. Gabriel en face du restaurant Métropolitain.

—Samedi après-midi, un homme du nom de Contant, cheminait sur la rue Craig lorsque tout-à-coup il fut pris d'une attaque d'épilepsie et tomba lourdement sur le pavé.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—A présent que la capitale du Canada se trouve à cinq heures de trajet de Montréal, un grand nombre de députés viennent passer la journée de dimanche à Montréal et s'en retournent le lundi matin.

—Samedi, les échevins Grenier (président du comité de police) et Mooney, accompagnés par le député-chef de police Naegle, ont visité les stations de police de la rue des Jurés et de la place Chaboillez.

—Michael O'Neil, journalier, a assailli d'une manière brutale un de ses compagnons nommé Mathew Breen alias Brennan, dans la maison de pension de Mme Larkin, à Lachine, et lui a infligé des blessures si graves que le malheureux Brennan est aux extrémités.

—Un accident fatal a eu lieu samedi après-midi sur la section 9 du Canal Lachine, entre 4 et 5 heures.

Baptiste Cazaraghi, journalier italien, âgé d'environ 40 ans, était occupé avec quatre autres hommes, à remplir de pierres de longues boîtes lorsque l'une de ces boîtes qui venait d'être hissée par une machine fit céder la chaîne qui la retenait et tomba sur le malheureux Cazaraghi.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—A présent que la capitale du Canada se trouve à cinq heures de trajet de Montréal, un grand nombre de députés viennent passer la journée de dimanche à Montréal et s'en retournent le lundi matin.

—Samedi, les échevins Grenier (président du comité de police) et Mooney, accompagnés par le député-chef de police Naegle, ont visité les stations de police de la rue des Jurés et de la place Chaboillez.

—Michael O'Neil, journalier, a assailli d'une manière brutale un de ses compagnons nommé Mathew Breen alias Brennan, dans la maison de pension de Mme Larkin, à Lachine, et lui a infligé des blessures si graves que le malheureux Brennan est aux extrémités.

—Un accident fatal a eu lieu samedi après-midi sur la section 9 du Canal Lachine, entre 4 et 5 heures.

Baptiste Cazaraghi, journalier italien, âgé d'environ 40 ans, était occupé avec quatre autres hommes, à remplir de pierres de longues boîtes lorsque l'une de ces boîtes qui venait d'être hissée par une machine fit céder la chaîne qui la retenait et tomba sur le malheureux Cazaraghi.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

—Hier matin, le 65ème bataillon, commandé par le colonel Labranche, et la compagnie St. Jean Baptiste du Capt. Kirwan, se sont rendus à l'Eglise St. Jacques par les rues Notre-Dame et St. Denis, précédés de leur magnifique fanfare.

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS

chez J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses.

Table listing clothing items and prices: Costume de rue, tout laine \$10 a 7.25; de promenade 10.50 a 7.75; du matin 11 a 8.50; en Diagonal 12 a 9; Venitien 13 a 9.50; Grande toilette 17 a 12.50; Pardessus de printemps 9 a 6.50; de voyage 10 a 7.50; Ulster de printemps 11 a 8.25; Pardessus Leinster 12 a 9.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures.

J. G. KENNEDY, & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

Advertisement for CREDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL. Includes text: 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. MAISON ABEL PILON, 33, rue de Fleury, 33-PARIS.

ON DEMANDE. Les numéros du 2 juillet et du 11 Novembre 1878 du "National".

Société de Construction Canadienne DE MONTREAL. ACTIONS PERMANENTES.

Dividende Semi-Annuel. Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 0/10 pour cent sur les actions de capital permanentement a été déclaré.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE. Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

ARRIVAGES. HOTEL DU CANADA. D Jamieson, Hamilton; D Gaay, Québec; N McPherson, Sorel; Th Fletcher, Kingston; Dr. L. A. Trudeau, St. Jean; L. Brière, St. Sauveur; R. Brown, Morin; Flak; James Mullen, Upton; I. Hébert, St. Hyacinthe; H F Chalifoux, do; C Pagnuelo, do; F Connors, Toronto; L G Goulet, St. Jean-Bpte de Rouville; A Lavolette, St. Jérôme; C Robichaud, do; D Lavolette, do; L. D. Caron, Toronto; I. Bouchan, Waterloo.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN D'UN PERE. PAR HENRY GREVILLE

XVIII Suite.

Elle haussa les épaules, plongea son regard honnête dans le mien, me pressa simplement la main, détourna la tête et me répondit:

—Non. Mon gendre resta entre nous jusqu'au soir, et si peu content que je fusse de me séparer de Suzanne, même pour une seule nuit, je ne pus retenir un soupir de satisfaction, lorsque je lui eus tourné le dos pour aller me coucher.

J'étais dans ma chambre depuis cinq minutes, et je méditais assez tristement, lorsque Suzanne entra sur la pointe du pied. Elle était encore tout habillée, et un incarnat plus foncé que de coutume nuançait le haut de ses joues.

—Je suis venue t'embrasser encore une fois, mon petit père, me dit-elle tout bas. Es-tu bien? as-tu tout ce qu'il te faut?

—Oui, oui. Assieds-toi un peu, et causons.

—Oh! non! je ne peux pas. Il ne faut pas que je fasse attendre mon mari. Je me suis sauvée en cachette, il fait sa ronde tous les soirs et ferme les portes, et il n'aime pas à attendre.

Elle me jeta les bras autour du cou et disparut.

Je me couchai dans un grand lit qui avait l'air d'un catafalque, et je cherchai à résumer mes impressions de la journée.

—Il y a beaucoup de choses que mon gendre n'aime pas, me dis-je enfin; et moi, ajoutai-je avec la franchise d'un aveu assez longtemps réprimé, je n'aime pas du tout mon gendre!

Ce n'est pas cette réflexion-là qui pouvait me procurer le sommeil; aussi je ne dormis guère.

XIX

Le lendemain se trouvait le dimanche. Je descendis un peu tard, car je me sentais très-las de mon sommeil interrompu, et à ma grande surprise, je trouvai Suzanne tout habillée, le chapeau sur la tête, gantée de peau de Suède, qui m'attendait devant le plateau de café.

—Tu vas sortir? lui dis-je, après l'avoir embrassée; où peux-tu aller de si bonne heure? Elle regarda l'horloge qui marquait dix heures moins un quart, et en me servant à la hâte une tasse de café:

—A la messe, répondit-elle; tu viens aussi?

—Ma foi, répondis-je, pour quoi pas?

Mon gendre qui entraient en ce moment-là, toujours irréprochable, vêtu de frais, en drap d'été gris-perle, leva sur moi des yeux plus surpris que satisfaits.

—Eh bien, ma chère, dit-il, êtes-vous prête?

Suzanne me indiqua d'un geste peiné ébauché.

M. de Lincy sourit avec grâce:

—Mon beau-père est ici chez lui, dit-il, et Dieu ne doit pas attendre.

Sur cette phrase majestueuse, il sortit; Suzanne avec un geste inquiet et indécis me jeta un baiser du bout des doigts, —j'avalai

ma tasse de café d'un coup, au risque d'étouffer, et je la suivis.

Le magnifique valet de pied se mit derrière nous, portant un sac que je pris d'abord pour un sac de voyage: je rougis de ma méprise lorsque, arrivé à l'église, je le vis en tirer des livres d'heures, qu'il offrit à chacun de nous.

Mon gendre faisait très-bon effet dans son banc seigneurial, et vraiment je regrettais qu'il ne fût pas en bois sculpté, comme les têtes d'abbés croisés et mitrés qui ornaient les stalles du chœur. L'ancienne chapelle de l'abbaye faisait très-bon effet aussi, comme église de paroisse.

Tout y était superbe, magnifique, irréprochable. Suzanne était bien partout, avec la grâce juvénile de sa distinction native; seul, je faisais tache dans cet ensemble parfait, où le peuple endimanché, groupé dans les bancs d'une manière pittoresque, semblait amené tout exprès par la nécessité de faire un fond à ce tableau, de meubler cette jolie chapelle.

Le curé fit un sermon, ni bon ni mauvais; —je l'écoutai avec une attention qui pouvait passer pour du recueillement; Suzanne, moins vaillante, laissa doucement tomber sa jolie tête sur son sein, dans une attitude qui ressemblait moins à la méditation qu'au sommeil.

J'aurais respecté ce repos salutaire jusqu'à la fin, —mais mon gendre, par une secousse discrète imprimée à la robe de sa femme, la tira de son engourdissement. La pauvre petite fit un brusque mouvement, rougit, sourit, se frotta un œil du bout de l'index, se redressa et prit un air de grand recueillement. Les deux enfants de chœur sourirent, —mon gendre avait un air pincé pour lequel je l'aurais battu d'abord, et qui ensuite m'inspirait une certaine envie de me moquer de lui, — mais je n'en eus garde.

Tout finit cependant. A la sortie, Suzanne exerça très-gentiment ses devoirs de dame châtelaine; elle interrogea les mères, tapota la joue des enfants, glissa quelque aumône dans la main des vieillards, puis nous reprimes la route du château, toujours suivis par le domestique chargé des livres d'heures.

Mon gendre était resté en arrière et causait avec les paysans. Est-ce ainsi tous les dimanches? demandai-je tout bas à Suzanne, qui passa son bras sous le mien avec sa câlinerie de jeune fille.

—Oui, répondit-elle. M. de Lincy tient à ce que nous assistions à l'office pour donner le bon exemple.

La drôlerie d'instinct, qui ne pouvait la quitter longtemps, glissa un éclair de malice dans ses yeux, et elle rit un peu.

—Cela t'amuse; lui dis-je, heureux de la voir gaie.

—Oui et non, dit-elle. Par exemple, le sermon m'endort infailliblement; et M. de Lincy n'aime pas ça.

—Tant pis pour lui, m'écriai-je. Il m'ennuie, à la fin! Que le diable..

Suzanne me pressa doucement le bras:

—Père, dit-elle, c'est mon mari.

Sa voix avait pris un timbre grave, son jeune visage s'était revêtu tout à coup d'une noblesse bien au-dessus des années. Je la regardai surpris et je me tus.

—C'est mon mari, reprit-elle; il n'est pas parfait, mais

tel qu'il est.. c'est mon mari, enfin, dit-elle, pour la troisième fois.

Je sentis le feu d'une rage intérieure parcourir tout mon être. Ce butor était son mari, grâce à moi! Un homme qui faisait le magister et qui parlait en maître à ma Suzanne, après quinze jours de mariage!

Il nous rejoignit, et commença à me parler d'un ton si aimable que j'eus plus que jamais envie de l'étrangler. Mais il fallut lui répondre poliment, car Suzanne l'avait dit: c'était son mari.

Au bout de huit jours de cette existence, j'en avais assez. Mon séjour à Lincy n'avait jamais dû avoir de durée bien déterminée; je prétextai des affaires, j'alléguai des lettres qui réclamaient ma présence à Paris, et je dis à Pierre de faire mes malles. Le brave garçon m'obéit avec un empressement qui me prouva que le séjour du château ne lui agréait pas plus qu'à moi.

—Tu veux donc t'en aller, père? me dit Suzanne avec tristesse, le jour que j'annonçai mon départ.

—Ecoute, mon enfant, lui dis-je, je crois qu'il est encore trop tôt; votre mariage est trop récent pour que je ne me sente pas de trop entre vous.. Le temps aidant, tout s'arrangera.. M. de Lincy a des façons de parler et d'agir auxquelles je ne puis m'habituer tout d'un coup.. Tu es ma fille, je t'ai adorée. Je ne puis supporter de t'entendre gourmander par un homme.. C'est ton mari! Soit. La femme doit obéissance et soumission! Soit encore; mais le père ne peut pas voir ces choses avec plaisir.. Je m'y ferai plus tard, peut-être!

Suzanne, qui avait baissé la tête aux premiers mots de ce discours passablement diffus, la releva et me regarda droit dans les yeux:

—Père, me dit-elle, ne va pas t'imaginer des choses qui ne sont pas; malgré ce que tu as pu supposer, tout va bien ici; tes peines n'ont pas été perdues, cher père, tu as voulu que je sois heureuse, et je suis heureuse.

Elle parlait d'une voix vibrante et passionnée qui me saisit. M'étais-je trompé? Aimait-elle son mari? les formes déplorables que M. de Lincy déployait à son égard n'étaient-elles qu'un trompe-l'oeil destiné à voiler aux yeux étrangers les joies intimes et l'entente parfaite de l'amour partagé? Je ne pouvais le supposer, et pourtant Suzanne était là, transfigurée, vaillante, raillonnante, prête, on l'eût dit, à défendre sa cause au prix de sa vie..

—Tu sais, ma fille, lui dis-je, que je n'ai eu qu'un rêve, qu'un but dans la vie: ton bonheur. Si je savais que j'ai contribué, au contraire, à te rendre malheureuse; si je pensais que ma bêtise, ma maladresse ou ma faiblesse ont empoisonné pour toi la source des joies, je suis encore assez vaillant pour réparer ma faute, assez courageux pour m'en punir. Dussé-je mourir à la peine, si cet homme se conduit mal envers toi, je te vengerai!

—Père, me dit ma Suzanne, toujours souriante et radieuse, sois en paix, tu as accompli ton oeuvre, et, comme tu l'as voulu, je suis heureuse.

Avec quelle ferveur je couvris de baisers son front blanc, ses beaux cheveux et ses yeux purs!

Ah! la loi l'avait donnée à cet homme, mais c'était un mensonge: elle était toujours ma fille, et je sentis, à l'étreinte de ses bras autour de mon cou, qu'elle était ma fille plus que jamais.

Nous n'avions plus envie de nous parler; une entente muette s'était établie entre nous; jusqu'au moment du départ, nos yeux seuls échangeaient des tendresses. Mon gendre, qui avait fait pour me retenir toutes les instances qu'un gendre bien élevé doit à son beau-père, me reconduisit en break jusqu'à la station. Suzanne avait préféré me dire adieu chez elle, loin des yeux curieux, —et loin de son mari, je dois le dire.

—Vous allez à Paris? me dit mon gendre en me serrant la main, au moment où le train approchait.

A Continuer.



Chemin de fer du Gouvernement Provincial.

Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et endossées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur le rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre saisons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des saisons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 29 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un chèque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement. Montréal, 8 Mars 1879.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE, Coin des Rues Craig et Bleury. 6 Mars 1879. — a

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents, plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasins de Marchandises Soches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs épithètes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Étoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879.

Hotels.



Coin des Rues Notre Dame et St. Vincent, Vis-à-vis le Palais de Justice. MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'honneur qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

HOTEL DU CANADA Rue St. Gabriel Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Bayette.

PRIX: DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELIVEAU, Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes et les États-Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec, a retiré le dépôt du plan de location et du livre de renvoi du terrain requis pour le passage du dit chemin de fer, et pour l'emplacement de la gare et des usines, savoir: pour cette partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'au chemin Pineau dans la Cité de Montréal, le dit plan fait et dressé par J. A. U. Beaudry, arpenteur provincial, le premier décembre 1877, examiné et certifié par A. Lesage, Esquier, député Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, le treize du même mois et déposé le dix-sept du même mois dans le bureau du Greffier de la Paix, pour le district de Montréal, et annoncé dans deux journaux du district de Montréal, savoir: dans "La Minerve" et dans le "Gazette" du 18 Décembre 1877. Le dit Honorable Commissaire donne par ses avis publics que les procédures d'expropriation des divers terrains mentionnés et décrits aux dits plan et livre de renvoi, et ainsi commencent par le dépôt des dits plan et livre de renvoi, sont abandonnées et discontinuées à tous fins que de droit, et le présent avis est donné afin que les parties intéressées dans les dits terrains et les propriétaires d'iceux puissent jouir et user des dits terrains à toutes fins quelconques, de même que si le dit dépôt des dits plan et livre de renvoi n'eût jamais été fait, annoncé et publié.

Montréal, 7 Mars 1878.

Par ordre de l'honorable Commissaire et l'Agriculture des et Travaux Publics.

E. LEE, DE BELLEFLEUR, Procureur.

PAPIERRIGOLLOU OU MOUTARDE EN FEUILLE

POUR SINAPISMES MEDAILLE DE BRONZE

Medaille d'Argent. Paris, 1855 Havre, 1863

1868 MEDAILLE D'OR 1872 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours salutaire, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigolloy a également fait son chemin; l'ambassade anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres l'ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople, ainsi que l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit.

Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: P. RIGOLLOY

Paris—St. Avenue Victoria—Paris et dans toutes les Pharmacies.

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M. Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M. Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 5.30 P.M. Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard. Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN. Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechnapic Hall et 158 rue Notre Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant. C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service regulier.—Vitesse et sécurité. De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Prendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelaga pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M. et 4.45 P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelaga pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

C. A. SCOTT, Surintendant général.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Départ d'Hochelaga. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR. Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE. Agent proposé au transport des passagers.



Chemin de Fer Q.M.O. et O.

AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

PIERRE DENIS PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

38 COTE ST. LAMBERT.

TEMPS DUR.

On vend le "Courrier français" à 10 CENTS

ceste semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 125 rue St. François-Xavier.

JODOIN & CIE.

Manufacturiers de POELES, PELLES, ETC.

Bureau et magasin No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL. Succursale NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.